



# Règlement pédagogique

## Dispositions générales

### Objectif pédagogique

La formation *Test de Lecture mensuel Prescrire* a pour objectif d'aider les participants à repérer et à mémoriser les informations importantes pour leur pratique professionnelle contenues dans les numéros de *Prescrire*.

La nature du *Test de Lecture mensuel Prescrire* incite à relire le numéro concerné avant de répondre aux questions ou à s'y reporter en cas de doute.

### Déroulement

Chaque session du *Test de Lecture mensuel Prescrire* comporte onze questionnaires mensuels consécutifs de dix groupes de questions à 4 items. Les questions ne contiennent pas de piège, et leurs réponses sont contenues dans *Prescrire*. Le premier questionnaire est publié avec le numéro de novembre de la session ; le onzième et dernier est publié avec le numéro de septembre suivant, selon le calendrier de la session.

Chacun des 11 questionnaires porte sur des textes du numéro publié deux mois auparavant. Une date optimale de réponse et une date limite de réponse sont fixées pour chaque questionnaire suivant le calendrier de la session.

La réponse aux questionnaires s'effectue via un formulaire en ligne sur le portail des Formations Prescrire <https://formations.prescrire.org>.

Un document détaillant les modalités pratiques d'accès aux formulaires de réponse en ligne est mis à disposition et téléchargeable sur le portail des Formations Prescrire.

Un service d'envoi de courriels annonçant la publication des questionnaires et d'alertes rappelant la date optimale de réponse aux questionnaires (ainsi que la date limite de réponse) est proposé.

Si un participant souhaite ne pas bénéficier de ce service de courriels pour une session donnée, il lui suffit de renseigner le formulaire de désinscription prévu à cet effet dans l'espace "Test de Lecture" du portail des Formations Prescrire.

Les dates limites de réponse fixées selon le calendrier de la session s'entendent avant minuit, heure légale de Paris.

Seules les réponses enregistrées définitivement dans les délais impartis sont prises en compte. L'enregistrement

définitif des réponses n'est possible que si une réponse soit Vrai, soit Faux est apportée pour chaque item.

Les réponses à un questionnaire ne sont plus modifiables après leur enregistrement définitif.

Chaque questionnaire mensuel est noté sur 20 points, à raison de 2 points pour chaque question dont les réponses aux 4 items sont exactes. Le score annuel maximum est de 220 points (11 fois 20).

Les réponses sont corrigées sous le contrôle direct des Responsables pédagogiques du *Test de Lecture mensuel Prescrire*. En cas de litige, un arbitrage est assuré par les Responsables de la Rédaction de *Prescrire* et une personnalité universitaire indépendante, le Pr Jean-Louis Montastruc, pharmacologue (Toulouse).

Pour aider les participants à évaluer leur travail, les grilles de correction sont publiées successivement à partir du numéro de mars de la session. Au fur et à mesure de la publication des corrigés, chaque participant a accès en ligne à sa note pour chaque questionnaire.

### Validation

Les participants obtiennent une Attestation de formation (40 heures), et leur diplôme millésimé de "Lecteur Émérite de *Prescrire*" s'ils réunissent deux conditions : d'une part, si leurs réponses aux 11 questionnaires en ligne ont été enregistrées définitivement dans les délais impartis ; et, d'autre part, s'ils ont obtenu un total de points égal ou supérieur à 176.

L'Attestation de formation (40 heures), et le diplôme millésimé de "Lecteur Émérite de *Prescrire*" sont accessibles et téléchargeables sur le portail des Formations Prescrire dans les trois mois qui suivent la date limite de réponse au onzième questionnaire.

Le détail des notes et le score total de la session sont accessibles et téléchargeables par tous les participants sur le portail des Formations Prescrire dans les trois mois qui suivent la date limite de réponse au onzième questionnaire.

La liste des "Lecteurs Émérites de *Prescrire*" correspondant à une session est publiée en janvier suivant la fin de la session sur le site internet [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org)

©Prescrire - juin 2023

→ Voir le calendrier de la session 2023-2024.



# Règlement pédagogique

## Dispositions particulières

### CALENDRIER DE LA SESSION 2023-2024

Questionnaire	Portant sur la lecture de <i>Prescrire</i> n°	Publication en ligne	 Date optimale de réponse	Date limite de réponse	Publication du corrigé
novembre 2023	479 - septembre 2023	1 <sup>er</sup> novembre 2023	15 décembre 2023	31 décembre 2023	mars 2024
décembre 2023	480 - octobre 2023	1 <sup>er</sup> décembre 2023	15 janvier 2024	31 janvier 2024	avril 2024
janvier 2024	481 - novembre 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2024	15 février 2024	29 février 2024	mai 2024
février 2024	482 - décembre 2023	1 <sup>er</sup> février 2024	15 mars 2024	31 mars 2024	juin 2024
mars 2024	483 - janvier 2024	1 <sup>er</sup> mars 2024	15 avril 2024	30 avril 2024	juillet 2024
avril 2024	484 - février 2024	1 <sup>er</sup> avril 2024	15 mai 2024	31 mai 2024	août 2024
mai 2024	485 - mars 2024	1 <sup>er</sup> mai 2024	15 juin 2024	30 juin 2024	septembre 2024
juin 2024	486 - avril 2024	1 <sup>er</sup> juin 2024	15 juillet 2024	31 juillet 2024	octobre 2024
juillet 2024	487 - mai 2024	1 <sup>er</sup> juillet 2024	15 août 2024	31 août 2024	novembre 2024
août 2024	488 - juin 2024	1 <sup>er</sup> août 2024	15 septembre 2024	30 septembre 2024	décembre 2024
septembre 2024	489 - juillet 2024	1 <sup>er</sup> septembre 2024	15 octobre 2024	31 octobre 2024	janvier 2025

Publication de la liste des "Lecteurs Émérites de *Prescrire* - Promotion 2025" : janvier 2025